

CABINET

LETTRE DE CADRAGE BUDGETAIRE

Le Président de la République

AUX

MEMBRES DU GOUVERNEMENT

L'organisation réussie du scrutin présidentiel du 12 juillet 2009, témoigne des progrès réalisés dans la consolidation de la paix sociale et de la sécurité collective. Le projet de société « Le Chemin d'Avenir » qui nous a valu le renouvellement de la confiance par le peuple souverain va sous-tendre pendant sept années la politique économique et sociale du Gouvernement.

Tout en tenant compte des aléas de la conjoncture économique et financière dans le cadre de la budgétisation des options pertinentes retenues, j'invite le gouvernement à faire preuve d'ingéniosité.

Il s'agit de faire en sorte que, dans la cohésion, nous parvenions à affronter cette situation et à réduire le degré d'incertitude dans les simulations de croissance sur un horizon temporel des plus réalistes.

En effet, le début de ce nouveau septennat coïncide avec une période d'introspection et de remise en cause de schémas et de corps d'idées orthodoxes au niveau mondial. Les imperfections du marché ont fait resurgir les idées favorables au rôle interventionniste de l'Etat dans la régulation économique. Les instruments et mécanismes propres à impulser la croissance et le développement sont de plus en plus sollicités par les Etats du monde. Aujourd'hui, le tracé des frontières idéologiques se réduit pour privilégier les mesures prégnantes en faveur des populations.

Sur fond de pragmatisme, les grandes réformes envisagées au niveau international notamment par le FMI et la Banque mondiale, ainsi que dans les grands pays développés comme les Etats-Unis, commencent à faire inverser les tendances de la croissance qu'il convient de suivre avec intérêt.

Les facteurs de récession s'atténuent, et une reprise timide se profile. L'activité économique mondiale qui a connu un repli en 2009 de l'ordre de 1,4% devrait rebondir à 2,9% en 2010. La croissance sera plus forte dans les pays émergents qui atteindront 7,0% en 2010 contre 5,5% en 2009. Cependant, en Afrique, les perspectives de croissance du PIB sont revues à la baisse presque de moitié à 2,8% contre des prévisions de l'ordre de 5,5%. Les investissements directs étrangers ont baissé et des inquiétudes subsistent sur l'aide publique au développement en raison de la crise économique qui persiste dans les pays développés, malgré quelques vellétés de reprise observées chez quelques-uns.

Afin d'endiguer ces travers, au niveau régional, des options fortes de politique de développement sont prises, notamment la promotion des secteurs moteurs de la croissance comme l'agro-industrie adoptée au 13^{ème} sommet de l'Union Africaine. Au niveau sous-régional, la mise en chantier du Programme économique régional (PER) en Afrique centrale, justifie les raisons d'une préparation interne de notre pays à des défis majeurs d'intégration régionale.

Au niveau national, le taux de croissance économique projeté à 12,1% en 2010, reste encore tributaire du pétrole. Dans le secteur hors pétrole, il est attendu un taux de croissance du PIB réel de 6,3%. Le taux d'inflation atteindra des proportions de l'ordre de 4%. Les efforts consentis ces dernières années au plan économique et social doivent être poursuivis.

Je vous invite à vous approprier le nouveau programme, « Le Chemin d'Avenir », et en extraire les éléments d'une politique pluriannuelle d'investissement.

A cet égard, 2010 constitue une année charnière au cours de laquelle sera engagé de manière hardie l'assainissement des finances publiques. Des mesures urgentes doivent être prises.

Les axes prioritaires ci-après doivent sous-tendre l'action du gouvernement au cours du septennat 2009 - 2016 :

1. consolidation des acquis en matière de paix, de stabilité, de sécurité collective et de justice ;
2. renforcement de la gouvernance politique, sociale et économique, notamment en lançant le processus du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) et en élaborant un programme national de sortie de la mal gouvernance dans toutes ses dimensions (gouvernance politique et démocratie, gouvernance économique, gouvernance des entreprises, développement socio-économique) ;
3. redéploiement des activités agricoles et industrielles, en relation avec le schéma national d'aménagement du territoire qu'il convient de mettre en œuvre. Les contrats-plans Etat-département, l'acquisition des tracteurs et autres engins agricoles, la création des zones franches industrielles et commerciales à Pointe-noire, à Oyo-ollombo et à Ouesso, devraient sous-tendre cette politique. En particulier, je prescris l'identification dans les meilleurs délais de toutes les friches industrielles et d'établir un programme de redéploiement industriel validé par un forum national qu'appuieraient nos partenaires de l'ONUDI ;
4. poursuite des opérations de municipalisation accélérée des villes secondaires, de rénovation et d'assainissement des principales villes de notre pays ; le processus de décentralisation administrative doit reprendre son cours en appui à la démocratie ;
5. poursuite de la construction des infrastructures de facilitation des activités économiques dans les domaines de l'énergie, des transports tous modes confondus, y compris les infrastructures d'intégration régionale (CEMAC, CEEAC) dont il faudrait budgétiser les contreparties nécessaires ;
6. intensification des actions de formation et de renouvellement du capital humain tant dans le secteur public que dans les branches et filières productives.

Ainsi, le budget de l'Etat exercice 2010 s'inscrira logiquement dans l'optique d'un budget base Zéro, par la remise en cause des services votés. Il est ainsi mis fin à la reconduction des crédits votés en 2009 sans référence aux nouvelles priorités de l'action du gouvernement. La recherche de l'efficacité administrative, la gestion par objectifs visant le résultat appelle nécessairement une évaluation des besoins administratifs basés sur des normes et des référentiels qui bannissent

l'arbitraire et le saupoudrage. La dépense publique devrait permettre un recyclage des fonds publics et la croissance.

Au demeurant, le gouvernement devrait donner des signaux forts de bonne conduite des affaires publiques pour mériter de l'appui tant recherché auprès de la communauté internationale en vue d'une annulation de la dette et l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE). Il devrait aller au-delà de la simple observance des déclencheurs, repères et critères convenus avec le FMI et la Banque mondiale.

Sur le programme d'investissements publics : la priorité doit être donnée à la poursuite et à l'achèvement des projets déjà lancés ; à la résolution des problèmes de production et de distribution de l'énergie et de l'eau potable ; à la mécanisation de l'agriculture, à la construction des infrastructures sanitaires, scolaires et universitaires ainsi qu'à la poursuite de la construction des infrastructures de transports. Le projet de budget d'investissement doit être élaboré sur la base d'objectifs précis autour des axes qui viennent d'être énoncés.

Sur la réforme des principaux secteurs économiques : le gouvernement doit dégager des provisions budgétaires nécessaires pour la réforme des entreprises publiques stratégiques dans les secteurs importants qui constituent des facteurs de coût pour l'économie. A ce titre, les options doivent être définitivement levées pour la restructuration de la SOTELCO, de la SOPECO, du CFCO, de la société de gestion des voies fluviales, de la SNDE et de la SNE.

De même, la politique économique du gouvernement doit viser à poser les bases d'une transformation de la structure économique du pays. Celle-ci se fera grâce au renforcement de nos capacités agricoles et à l'émergence d'une industrie nationale. Toutefois, cette orientation ne se fera que progressivement et nécessitera certaines conditions préalables.

La première condition est la sécurisation des investissements et la stabilité macroéconomique. Sur ce plan, notre pays a réalisé des progrès significatifs qui devront être consolidés. Le programme de lutte contre la corruption doit, à ce propos, viser la réduction du coût de réalisation des investissements et l'amélioration du climat des affaires dans notre pays.

La deuxième condition consiste à disposer du capital physique et humain capable de permettre cette mutation et de la maîtriser. S'agissant du capital physique, la politique volontariste de construction des infrastructures engagées depuis quelques années commence à

transformer véritablement notre environnement. A terme, elle va inévitablement stimuler les activités économiques. Elle devra être poursuivie.

Pour l'exercice 2010, les actions suivantes devront être réalisées :

- dans le secteur des télécommunications, les travaux de connexion à la fibre optique devront se poursuivre. Ce projet structurant vise l'accroissement des capacités du pays en matière de communication et d'informatisation ainsi que la modernisation de l'administration congolaise.
- dans le secteur des transports et de l'équipement, en plus de la poursuite des travaux d'aménagement des voiries de nos principales agglomérations et de réhabilitation des infrastructures routières, l'accent devra être mis en particulier sur :
 - la route nationale n°1 reliant Pointe-Noire à Brazzaville pour le tronçon Pointe-Noire – Dolisie;
 - la route nationale n°2 dans sa section Owando - Mambili à Ouesso et l'ensemble des routes départementales en chantier sur toute l'étendue du territoire ;
 - la poursuite de la construction de la route d'intégration sous régionale Obouya - frontière Gabon ;
 - la poursuite de la construction de la route d'intégration sous régionale Ouesso – Sagmelima avec l'appui de la Banque Africaine de Développement;
 - la poursuite des travaux de modernisation des aéroports de Brazzaville, Ouesso, Owando et Ollombo;
 - la poursuite de la réhabilitation du chemin de fer par l'acquisition du matériel de traction et par les travaux d'entretien de la voie ;
 - la réhabilitation des infrastructures de transport fluvial.

Dans le même temps, tout doit être mis en œuvre pour lancer les travaux de bitumage de la route d'intégration sous régionale Makoua - Etoumbi Kélé - Oloba dans son tronçon Makoua - Etoumbi, comme il en sera de même avec celui de la route Sibiti - Mapati - Zanaga dans son tronçon Sibiti - Ibé. Pour les routes Kinkala - Mindouli, Kéta - Sémbé – Souanké

et l'étude du pont route - rail sur le Congo, les négociations devront se poursuivre avec les bailleurs de fonds notamment l'Union Européenne et la Banque Africaine de Développement.

Dans le cadre de l'achèvement de l'édification du boulevard énergétique, outre la poursuite des travaux de transport du courant du barrage hydroélectrique d'Imboulou, il sera également envisagé la finalisation des études du barrage de Liouesso et l'achèvement des travaux de construction de la centrale à gaz de Côte Matève et des lignes associées. Enfin, sur la base des études en cours de réalisation, l'exercice 2010, verra le lancement des travaux de réhabilitation des réseaux de distribution d'électricité dans les principales villes du pays.

Dans le secteur de l'hydraulique, en plus de la poursuite des travaux en vue de la mise en service des unités de potabilisation de l'eau du Djoué et de Djiri, il sera poursuivi la réhabilitation et l'extension de l'usine de traitement d'eau de Djiri. Les travaux d'installation d'unités d'eau potable devront s'étendre à toutes les localités avec la poursuite de l'opération de construction des forages dans l'ensemble des départements du pays.

Pour ces deux derniers secteurs (eau et énergie), le gouvernement lancera en 2010, les études sur la tarification de ces produits en prenant en compte leur caractère social et en mettant en place un mécanisme de péréquation en faveur des populations les plus vulnérables de notre pays.

Ces défis impliquent nécessairement la remise du peuple au travail.

C'est pourquoi, j'en appelle à tous les corps d'assiette de mener avec tact toutes les réformes destinées à améliorer le rendement fiscal. L'introduction effective du scanner en douanes, la réforme du cadastre en vue de maîtriser le foncier bâti et non bâti, l'amélioration des recettes administratives, et d'autres mesures d'identification des niches fiscales doivent être prises et proposées dans la loi de finances 2010.

En effet, le désarmement douanier qu'imposent les accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne, oblige à préparer le pays à la diversification des ressources de la fiscalité interne. Les recettes du domaine pétrolier pourraient alimenter un fonds d'investissement à l'instar de la PID qu'il convient de repenser. Les autres fonds tels le fonds routier, le fonds de soutien à l'agriculture, le fonds PPTTE, le fonds pour la microfinance, et d'autres qui ont des organes de gestion devraient être ressourcés de manière pérenne pour répondre à l'objet de leur création.

Dans cette perspective, le gouvernement devrait étudier le moyen d'élever le pouvoir d'achat des travailleurs en levant les dernières mesures de blocage des salaires des fonctionnaires et agents assimilés. Des négociations d'usage devraient être ouvertes avec les syndicats de travailleurs.

Au moment où la relance des activités économiques devient un leitmotiv, l'évaluation du travail des syndic liquidateurs des entreprises d'Etat, ainsi que de l'ensemble du processus de privatisation et de restructuration devient obligatoire. Le pilotage à vue des entreprises et établissements publics à caractère industriel et commercial, doit cesser ; il faut généraliser la pratique du rapport de gestion afin de permettre à l'Etat de gérer les produits du portefeuille.

S'agissant particulièrement du secteur bancaire, des assurances et de la sécurité sociale, la modernisation impose d'adopter des normes de gestion qui fassent jouer effectivement à ces institutions le rôle d'intermédiation qui leur est reconnu. Les mécanismes de crédit doivent fonctionner pleinement, en période relance économique, afin que les institutions financières nationales appuient l'ensemble des réformes envisagées par le gouvernement.

Dans cette perspective, le gouvernement devrait travailler à la rationalisation et la simplification des procédures administratives de manière à accélérer les cycles économiques.

Ces prescriptions contenues, pour l'essentiel, dans « Le Chemin d'Avenir » devraient être traduites dans un cadre opérationnel de mise en œuvre qui sera examiné dans un délai raisonnable en conseil des ministres.

Le Premier Ministre, le ministre de l'économie, des finances et du budget et le ministre en charge du plan et de l'aménagement du territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de les traduire de manière effective.

Fait à Brazzaville, le 18 AOÛT 2009



Denis SASSOU N'GUESSO.-